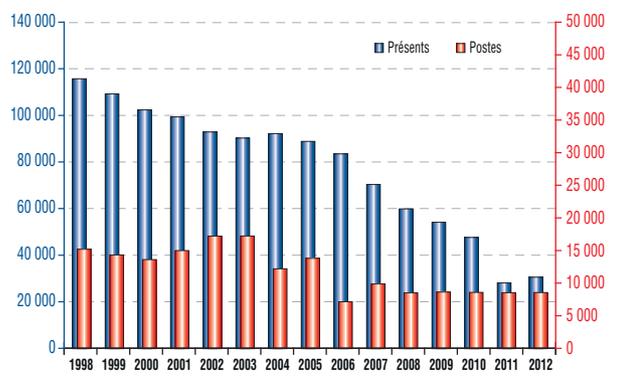


Évolution du nombre de postes et de candidats présents



Enfin des postes !

Les métiers de l'enseignement sont fondamentaux pour nos sociétés. Cependant leur attractivité connaît un déclin persistant.

Plusieurs causes à cela :

- la baisse du nombre de postes depuis plus de 10 ans (cf. ci-contre) ;
- l'absence d'aides financières conséquentes à tous les étudiants ;
- la suppression quasi-totale de la formation pendant le stage avec un service à temps complet ;
- des salaires insuffisants au regard du niveau de qualification et des comparaisons internationales ;
- des conditions de travail dégradées.

Le SNES lutte pour qu'une autre politique de recrutement et de formation des enseignants, CPE et CO-Psy soit mise en place.

La nouvelle majorité gouvernementale fait de l'Éducation nationale une priorité.

Première avancée : l'arrêt du non-remplacement d'un enseignant et CPE sur deux partant à la retraite, permettant une augmentation de 28 % du nombre de postes aux concours.

Le SNES poursuit son action pour permettre à tous les étudiants d'accéder au niveau master, lutter contre la crise de recrutement notamment par des prérecrutements, rétablir une véritable formation des enseignants, CPE et CO-Psy avec une entrée progressive dans le métier, revaloriser les salaires et les conditions de travail.

Plus trivialement, vous allez devoir bientôt formuler des vœux d'académies pour accomplir votre année de stage. C'est maintenant qu'il faut vous en préoccuper ! Le SNES est là pour vous informer, vous aider et agir avec vous. Contactez-nous !

Bienvenue dans le métier ! Bienvenue au SNES ! ■



Ces publications du SNES contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES.



SOMMAIRE

- 2-3. Votre affectation en stage
Votre traitement, votre formation
4. Postes 2012



Caroline Lechevallier, secrétaire nationale
Alain Billate, Pierre Claustre, Mathilde Freu,
Valérie Héraud, Catherine Mezaad, Emmanuel
Mercier, Joanna Pfeiffer, responsables nationaux



VOTRE AFFECT

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le ministère publie, généralement en avril, au *Bulletin officiel*, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL).

DEUX TEMPS :

- le ministère vous affecte pour une année dans une académie (juillet) ;
- le rectorat de l'académie obtenue vous affecte en établissement (juillet, août).

UN BARÈME : il permet de classer les stagiaires. Sont pris en compte : le rang d'obtention du concours, la situation familiale, la situation administrative.

Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « penser et exercer son métier », paragraphe « débiter, affectation en stage ».

RÉVISION D'AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si, pour une raison avérée, vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le MEN dans les plus brefs délais et nous informer. Nos interventions conjointes permettent souvent une issue positive. Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

QUEL SALAIRE ?

Les certifiés, CPE, CO-Psy n'ayant pas effectué de services antérieurs (contractuel, AED, lecteur ou assistant à l'étranger, années de cadre pour le CAPET...) sont placés au 3^e échelon, indice 410 avec 1 584 euros net/mois. Les autres sont placés à des échelons supérieurs après avoir fait une demande de reclassement auprès du rectorat de leur académie d'affectation.

REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

REPORTS DE DROIT : congé maternité, congé parental, service national volontaire.

REPORTS PRÉVUS PAR L'ADMINISTRATION : études doctorales, préparation de l'agrégation, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.

AUTRES FORMULES : l'année de stage en classe préparatoire pour les lauréats de l'agrégation, dans l'enseignement supérieur en qualité de contractuel doctorant ou d'Ater.

FORMULATIONS DES VŒUX : SOYEZ VIGILANTS !

Dès les résultats d'admissibilité, le ministère vous adresse un mail invitant à formuler vos vœux d'académie (six maximum). Vous devez de nouveau indiquer votre situation familiale et administrative. C'est cette déclaration qui sera prise en compte, non celle formulée lors de l'inscription au concours. Si vous ne formulez pas de vœux, vous aurez le barème minimum, même si vous êtes en rapprochement de conjoint ou contractuel et aucune révision d'affectation ne sera possible ! En cas d'admission à plusieurs concours, vous aurez à opter pour l'un et démissionner de l'autre.

Nous contacter rapidement si, quatre ou cinq jours après la publication des admissibilités, vous n'avez reçu aucun courrier électronique !

Imprimez la page écran récapitulatif vos vœux pour avoir une

trace en cas de litige et adressez-nous, sans engagement de votre part, la fiche syndicale téléchargeable sur www.snes.edu rubrique « penser et exercer son métier », paragraphe « débiter, affectation en stage ».



LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINT : S'EN PRÉOCCUPER MAINTENANT

Un fonctionnaire stagiaire peut obtenir une bonification au barème s'il remplit deux conditions cumulatives :

- être marié, lié par un pacs ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un ou l'autre parent (ou enfant à naître) ;
- le conjoint exerce une activité professionnelle ou est inscrit comme demandeur d'emploi, ce qui exclut les étudiants et les stagiaires.

Il faut demander en vœu 1, l'académie correspondant au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

Si vous comptez vous pacser, vous marier après avoir formulé vos vœux, et avant la date limite (variation entre 1/07 et 31/08 selon les années), indiquez sur SIAL le rapprochement de conjoint. L'administration rectorale demandera aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquée sur SIAL.

FORMATION EN STAGE

FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES

Faciliter l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :

- la mise en place de prérecrutements à partir de L3 sur concours nationaux. Les prérecrutés seraient élèves-professeurs fonctionnaires stagiaires donc salariés avec versement de la pension civile. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de 5 ans avec l'État ;
- la revalorisation des salaires et des conditions de travail.

Une formation de haut niveau intégrant tous les aspects du métier et en lien avec la recherche. Nous proposons des modules d'épistémologie dès la licence, et progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction

d'un mémoire de recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

Des concours ouverts à tous

Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

Une entrée progressive dans le métier

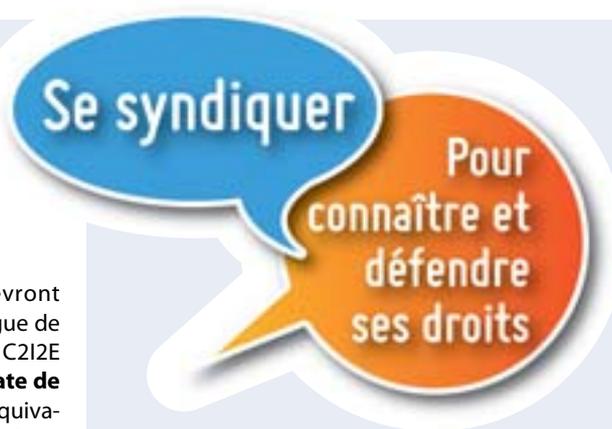
Le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, le temps libéré servant à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, à avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

Dans le même objectif, les titulaires auraient une décharge d'un tiers la première année d'exercice et de 3 heures la seconde.

Une formation continue tout au long de la carrière.

CLES-C2I : DES CERTIFICATIONS À REVOIR

Les lauréats des concours de la session 2013 devront posséder le CLES (certificat de compétence en langue de l'enseignement supérieur de deuxième degré) et le C2I2E (certificat informatique et internet de niveau 2) **à la date de titularisation**. Il existe de nombreuses dispenses et équivalences (cf. <http://www.snes.edu/-CLES-et-C2I2E-.html>). Pour le SNES, ces apprentissages relèvent de la formation sans qu'il y ait besoin de certifications pour les valider, c'est pourquoi il continue à exiger leur abrogation et propose une pétition à signer en ligne : <http://www.moratoireclesc2i.org/>.



LE SNES VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, renvoyez-nous la fiche-contact ci-jointe (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Cette année, un groupe de travail national sera tiendra entre le 4 et le 12 juillet 2013. Les militants du SNES effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. À partir d'avril, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

Pour nous contacter

Au siège national :

SNES Secteur formation initiale et continue.

Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Site internet : www.snes.edu

rubrique « *penser et exercer son métier* », paragraphe « *débuter, affectation en stage* »



CAPES EXTERNE	Postes 2013	SESSION 2012						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Philosophie	80	50	943	538	10,8	123	50	9,3
Lettres classiques	200	170	196	108	0,6	92	75	69,4
Lettres modernes	1 000	733	2701	1411	1,9	917	681	48,3
Histoire et géographie	715	580	3668	2115	3,6	1 271	580	27,4
Sciences économiques et sociales	130	110	1189	390	3,5	190	110	28,2
Allemand	270	230	478	284	1,2	250	184	64,8
Anglais	1 050	790	2720	1686	2,1	1 108	659	39,1
Chinois	15	0						
Espagnol	340	273	2077	1461	5,4	603	273	18,7
Italien	64	45	685	361	8,0	101	45	12,5
Mathématiques	1 210	950	3197	1502	1,6	1 176	652	43,4
Physique et chimie	205	205	1997	904	4,4	520	205	22,7
Sciences de la vie et de la Terre	310	257	1803	1036	4,0	583	257	24,8
Éducation musicale et chant choral	130	100	197	112	1,1	95	70	62,5
Arts plastiques	200	180	1065	571	3,2	384	180	31,5
Documentation	200	157	945	408	2,6	195	105	25,7
Basque	1	1	3	2	2,0	1	1	50,0
Breton	2	2	7	5	2,5	3	2	40,0
Catalan	1	1	11	3	3,0	2	1	33,3
Occitan-langue d'Oc	4	4	13	8	2,0	6	4	50,0
Créole	4	4	62	36	9,0	11	4	11,1
Langue corse	1	1	14	9	9,0	3	1	11,1
Langue des signes française	2	3	11	9	3,0	5	2	22,2
Tahitien-français	1	0						
TOTAL	6 135	4 847	24 134	13 005	2,7	7 641	4 141	31,8
CPE externe	300	245	5 187	1 865	7,6	542	245	13,1
CO-Psy externe	68	50	1 398	486	9,7	130	50	10,3
CAPEPS externe	760	600	1 768	1 240	2,1	984	600	48,4

CAPET EXTERNE	Postes 2013	RAPPEL SESSION 2012						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Sciences et techniques	50	36	309	95	2,6	72	36	37,9
Biotechnologie – biochimie, génie bio.	35	28	368	123	4,4	60	28	22,8
– santé	10	10	249	77	7,7	24	10	13,0
Éco. et gestion – communication, organisation et GRH	45	30	837	275	9,2	68	30	10,9
– marketing	55	45	951	357	7,9	104	45	12,6
Arts Appliqués – design	10	8	142	60	7,5	19	8	13,3
– métiers d'arts	4	4	50	10	2,5	4	2	20,0
Sciences industrielles de l'ingénieur – option information et numérique	70	30	580	216	7,2	66	30	13,9
– option architecture et construction	70	0						
– option énergie	65	0						
– option ingénierie mécanique	50	0						
TOTAL CAPET	464	191	3 486	1 213	6,4	417	189	15,6

TROISIÈME CONCOURS	Postes 2013	RAPPEL SESSION 2012						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Anglais	20	15	429	177	11,8	34	15	8,5
Mathématiques	40	30	531	130	4,3	61	30	23,1
Langue des signes française	3	2	13	3	1,5	3	2	66,7
Documentation	20	15	477	113	7,5	32	15	13,3
TOTAL	83	62	1 450	423	6,8	130	62	14,7